

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1542**

commune (s) :

objet : Marché communautaire attribué à la société Ma Studio - Avenant de transfert du marché de la société Ma Studio au profit de la société Marc Aurel Design-Urbain

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010**Décision n° B-2010-1542**

objet : **Marché communautaire attribué à la société Ma Studio - Avenant de transfert du marché de la société Ma Studio au profit de la société Marc Aurel Design-Urbain**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La société Ma Studio a fait l'objet d'une dissolution anticipée à compter du 7 juillet 2009, au terme d'une décision prise par l'associé unique de la société Ma Studio. La société Ma Studio informe de son changement de dénomination sociale et devient Marc Aurel Design-Urbain.

Le siège social de Marc Aurel Design-Urbain se situe 1, place du Grand Carnot - Quai du Port - 13260 Cassis et son numéro de SIREN est 397 735 952.

Le présent avenant de transfert prend acte de cette opération et autorise Marc Aurel Design-Urbain à se substituer ainsi à Ma Studio, à compter de la date de notification du présent avenant.

Le marché non soldé n° 083472F géré par la délégation générale au développement urbain, au titre de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace Brotteaux à Lyon 6°, est concerné.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché conclu avec la société Ma Studio au bénéfice de la société Marc Aurel Design-Urbain.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.